Enjeux éthiques et réglementaires autour de la santé sexuelle des mineur.e.s

« Si elle est mineure, envoyez-la au CeGIDD »

Une histoire et 4 vignettes cliniques

Dessins : Moïra COLIN

28-29 mai 2024

Journées Thématiques Santé Sexuelle

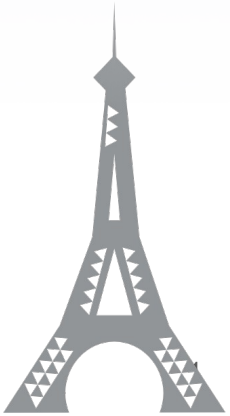

Montreuil, 9 août 2023

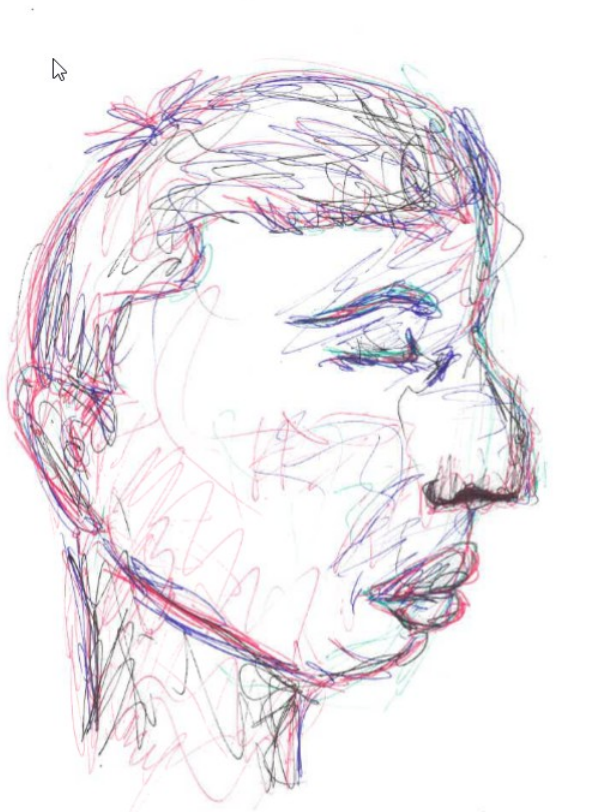

Un « éducateur » appelle le secrétariat pour une urgence

Gabriel, 15 ans, vient seul : s'inscrit sous pseudo, pas de numéro (tel confisqué) pas de mail (son nom est dans l'adresse électronique)

5h : RS anale réceptive non tarifée dans un fossé avec un « adulte » qui passait en voiture

Relation consentie, « par curiosité », l'informe de son âge « il a aimé » et de son refus que le partenaire éjacule, refus non respecté par l'adulte « j'ai trouvé ça violent, ça m'a déçu » « Il a l'âge d'avoir des enfants et il a un rapport sexuel avec un enfant ».

Kit AEV remis, dépistage prélevé

11/8 : revient -> 28 j TPE sur dotation CeGIDD

Qui était l' « éducateur » ? Mesure de protection ? A priori non (« je vis avec mes parents et mes 3 sœurs, ma mère est très stricte, il ne faut pas qu'elle sache que je suis sorti »)

Décide de ne plus jamais sortir seul le matin, a peur de recroiser cet homme.

Fallait-il signaler ? Quel âge a-t-il vraiment ? Aurait-on dû lui proposer la permanence policière/violences sexuelles ?

Notification du refus d'informer les titulaires de l'autorité parentale dans le dossier et désignation d'une personne de confiance au CeGIDD suffisants ?
… Pour le TPE ?
… Pour la PrEP ?
… Pour une vaccination mpox ? HPV? Traçabilité vaccination « anonyme » ?

Pour respecter la demande d'anonymat, on s'est privé des moyens de le joindre + d'enclencher d'éventuelles mesures de protection. Juste arbitrage ?

02/02/2024, sollicitation d'une sage-femme libérale

Ariane, 15 ans, est venue en 1ère consultation de gynéco de prévention avec son père. Ses parents sont divorcés, Ariane commence sa vie sexuelle. Son père est favorable à la vaccination HPV promue par sa nouvelle conjointe IDE, Ariane est d'accord mais la mère de l'adolescente est contre.

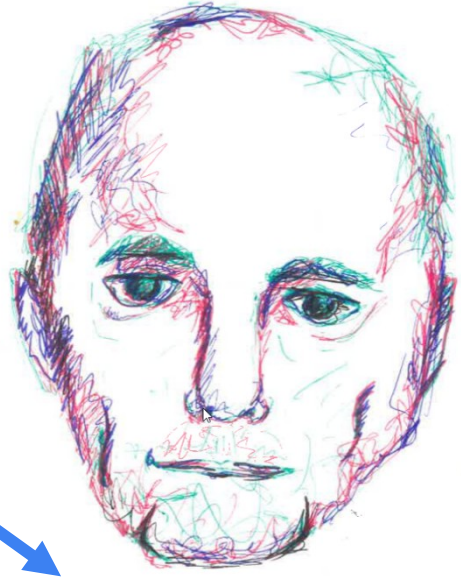

- La faire venir en CeGIDD -> formaliser en équipe décision de réaliser cet acte de préservation de la santé demandé par la mineure ?
- La SF (l'IDE ?) peut : prescrire ? injecter ?
- Le père et la fille se présentent en pharmacie sans mentionner le refus maternel
- La mineure doit affirmer devant sa mère son souhait d'être vaccinée

Vaccination **pas explicitement comprise** dans les actes réalisables **sans consentement parental** en vertu de **l'article L. 1111-5 du code de la santé publique**.

Vaccination en 5ème = consentement écrit des 2 parents

Décret 2023-736 du 8 août 2023 : pharmaciens et IDE formés peuvent prescrire et injecter vaccins du calendrier vaccinal. Pas de consentement des 2 parents formalisé.

Procédure CeGIDD Montreuil si refus d'informer titulaire AP : notifié, désignation personne de confiance, vaccination sur dotation CeGIDD.

≠ Planning familial : attente de textes explicites sur modèle contraception et IVG
(**L. 5134-1 et L.2212-7 du Code de la santé publique**)

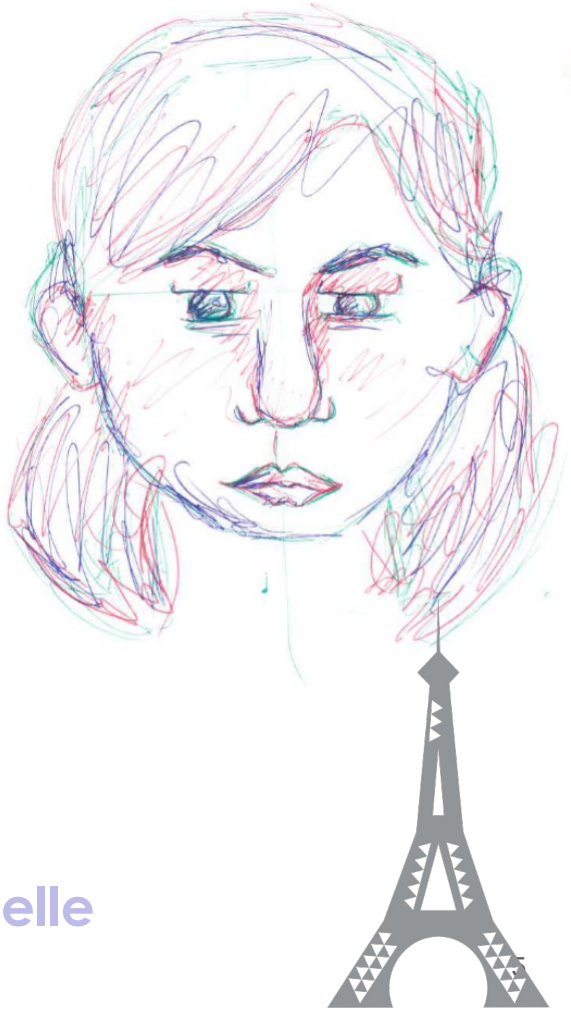

29/09/2023 : **Gabin, 17 ans, consulte au CeGIDD**

CAP pâtisserie, sa coiffeuse est installée près de l'hôpital
Vit avec son père, sa belle-mère + fils
Bisexuel, 5 partenaires dans l'année dont 3 hommes
Pense faire des dépistages réguliers, en réalité bilan autre mais séro VIH en 2021

Maman❤️ le 19/12/2021 19:39

-> Gardasil prescrit, mPOX et PrEP programmés mais…

… VIH positif + portage anal de chlamydia + syphilis

OK prévenir ses partenaires mais pas ses parents
OK vaccin HPV mais sans leur consentement
Inquiet de basculer dans le droit commun de l'Assurance maladie

Sa belle-mère découvre son statut et s'inquiète qu'il contamine son fils. Son père appelle le secrétariat pour exiger le dossier médical de Gabin…

L' anonymat du CeGIDD opère difficilement au-delà du dépistage
Un suivi VIH est toujours nominatif, la vaccination aussi…

Comment préserver la confidentialité sans déroger à l'autorité parentale ?

Une histoire ancienne…

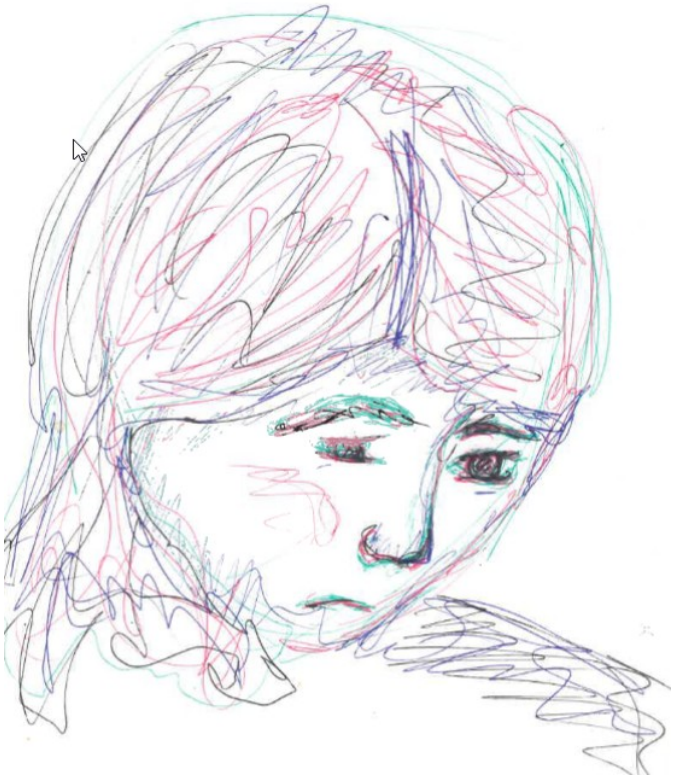

Lucie, 14 ans vient, trainée par une amie
Veut être sûre qu'il n'y aura pas de trace de son passage, qu'on n'enverra rien à ses parents
Accepte de se confier sous le seau du secret
Fellations forcées dans les toilettes de son collège privé catholique
Un des garçons a filmé et menace de diffuser
A peur d'avoir une maladie ; ne veut pas porter plainte
Décrit des parents « très stricts » : ne pourra jamais en parler avec eux
Accepte de voir une psychologue si c'est pendant les heures de cours sans que ses parents l'apprennent

Peut-on, doit-on prévenir l'établissement scolaire ?

-> L'équipe pédagogique oppose une fin de non recevoir :

« On va régler ça en interne »
« Les élèves ne peuvent pas sortir pendant le temps scolaire »

Comment aider Lucie ?

Est-on redevable d'abord au secret médical ou à l'aide à mineure en danger ?

Revient des années plus tard :

Inquiète de la taille de ses petites lèvres (trop longues ?)

Reçue par la sage-femme qui vient me voir le soir :

Avait-elle le droit de l'examiner seule ?

L'interne présente raconte qu'au centre de santé, elle consulte seule et examine les mineures.
Elle se demande comment ferait *un* interne dans le même stage ?
Et *un* sage-femme / maïeuticien ?

Mars 2024, CHU Jean Verdier

Cyndi 17 ans, mise à l'abri en pédiatrie pour exploitation sexuelle
Adoptée à 9 ans, mesure protection (AEMO renforcée dans la famille d'adoption)
Patiente vulnérable, multiples traumas
Viol collectif classé sans suite. Réseau de prostitution depuis 2 ans
Famille protectrice mais dépassée
Désir de fugue ++ lien complexe et ambigu avec le proxénète +/- « loverboy »
L'équipe médicale UAPED propose la PrEP

Accord des parents sur le principe
Accord de Cyndi

La pédiatre référente dans le service refuse : elle estime que prescrire la PrEP reviendrait à cautionner la prostitution de cette mineure

Comment combiner prescription de PrEP et protection dans le contexte d'exploitation sexuelle chez le ou la mineur(e) ?

Signaler tout en protégeant avec la PrEP : antinomique ?

Jusqu'où peut consentir un ou une adolescent(e) vulnérable ?